



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 12
DU 21 Octobre 2022

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 17 Octobre 2022

Présents : MM. SERRE - BERTHELOT - BENOIT - MANIERE – RIPPERT -
GUIGUE – MAKHECHOUCHE - MMES MACARIO – GARCIA - NICOLAS

Excusés : MM. GHZAL – BOUVERAT – ALLIO - BAROUDI - ABOU KHALIL –
AJJANI - MME RAOUX

Assiste : M. JAGER

- COMMUNIQUE

Suite à différentes parutions par voie de BO concernant des procès-verbaux de commission, le comité de direction adresse une mise en garde à l'ensemble du personnel et l'ensemble des présidents de commission, sur l'émission de ces procès-verbaux, non conformes à la réglementation du district.

Par ailleurs pour toutes nouvelles parutions de Procès-Verbaux, ils seront auparavant, validés par le président de la commission concernée.

Nota : Aucune récidive ne sera tolérée.

- COMMISSION TECHNIQUE

Mise en place du Classeur Technique Club pour référencer les coordonnées de tous les éducateurs

afin d'avoir une image réelle des clubs et de pouvoir proposer des modules ou CFF en adéquation avec le besoin des clubs. Il permettra aussi de pouvoir regrouper par catégorie les numéros des éducateurs par catégorie et de mettre ses listings sur le site internet du District pour faciliter la communication entre les clubs.

Le classeur technique sera rendu **obligatoire** pour tous les clubs et devra être renvoyer au secrétariat du District.

Challenge U11 départemental, conception et édition d'un règlement officiel

Le comité de direction valide la proposition que seulement 2 équipes du même club seront qualifiées pour jouer la finale.

Les CPS U11 et U12 sont mis en place, les clubs doivent engager leurs joueurs via le formulaire envoyé par mail.

- FOOT ANIMATION

Le Comité de Direction valide à l'unanimité que seulement 2 équipes maximum du même club peut être engagé au sein d'une même poule en catégorie U6/U7 et U8/U9 pour l'attractivité des plateaux des jeunes joueurs du samedi matin.

Le Comité de Direction invite les éducateurs non diplômés à contacter le CTD Jonathan JAGER afin de participer et se faire accompagner aux formations CFF.

Indemnités membres foot animation : le Comités de Direction vote le forfait de 35€ aux membres de la commission lors des participations aux journées du Foot Animation (Rentrée du Foot, Challenge Départemental, Finale Challenge, Festival Foot, JND)

Le Comité de Direction vote la somme forfaitaire de 120€ pour les journées de rassemblement foot animation. Cette somme est versée aux clubs recevant pour les journées de rassemblement en compensations de l'achat des goûters pour les joueurs

Michel SERRE
Président

Elodie GARCIA
Secrétaire